**RESUME A PUBLIER POUR L’EIES**

La Mauritanie doit bénéficier, dans le cadre du Programme Régional de Pêche en Afrique de l’Ouest (PRAO), d’un Projet d’Appui au Secteur des Pêches (PASP) qui s’inscrira aux objectifs (1) et (3) du Programme. Concrètement, le PASP vise à accélérer l’atteinte des objectifs stratégiques assignés par les Pouvoirs Publics au Secteur, à savoir : (i) la préservation des ressources halieutiques, et (ii) l’intégration du Secteur à l’économie nationale tels que déclinées dans les différentes politiques sectorielles des pêches et de l’aquaculture.

Le Projet d’Appui au Secteur des Pêches est un des axes majeurs du partenariat entre le Gouvernement de la Mauritanie et la Banque mondiale, inscrit dans le cadre du Programme Régional de Pêche en Afrique de l’Ouest (PRAO).

A ce titre, une Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) a été diligenter pour déterminer les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet d’Appui au Secteur des Pêches (PAPS) pour pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts négatifs potentiels, notamment ceux liés à la réalisation ou la réhabilitation d’infrastructures prévues pour le Marché aux Poissons de Nouakchott ( MPN).

Le rapport de l’étude d’impact environnemental et social portent sur :

* la présentation de l’état initial de la zone susceptible d’être affectée par les impacts du projet ;
* l’analyse du cadre institutionnel et réglementaire de gestion et de suivi de l’environnement de la Mauritanie ;
* l’identification des impacts environnementaux et socioéconomiques du projet ;
* l’élaboration d’un plan de gestion environnemental et social (PGES) pour atténuer les impacts négatifs et renforcer les effets positifs.

En tout état de cause, l’analyse environnementale et sociale du Projet d’Appui au Secteur des Pêches (PASP) a démontré :

* Que le projet est en parfaite harmonie avec le Cadre Stratégique de Lutte la Pauvreté de la Mauritanie.
* Que le projet sera à la base d’impacts positifs potentiels d’ordre environnemental et socio-économique.
* Que le projet va induire une croissance économique, soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau de revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.
* Que les aménagements paysagers et plantations d’alignement du projet contribueront à l’absorption des dégagements de CO2 et à l’atténuation des changements climatiques (séquestration de carbone et diminution des gaz à effet de serres dans l’atmosphère).
* Que le projet va induire des impacts négatifs mineurs sans effets irréversibles sur son environnement.
* Que le projet n’entraîne pas d’abattage d’arbres dans sa zone d’intervention.
* Que ces impacts négatifs mineurs sont facilement maîtrisables et seront circonscrits techniquement ou compensés par les mesures de mitigation (d’atténuation) ou de bonification inscrites au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) renforcé par les dispositions du Plan d’Action de Réinstallation élaboré pour le projet (PAR).

En somme, le Projet d’Appui au Secteur des Pêches (PASP) tel que conçu, est écologiquement viable, socialement justifié, conforme aux politiques et stratégies de développement socio-économique et environnemental de la Mauritanie, d’une part et, en harmonie avec les politiques.